

Cap à l'amont



N°49 – Lundi 12 septembre 2010

Email : ms.esmeralda@proximus.be

Une démarche innovante dans le fluvial

E U B O

(European United Barge Owners)

(ASSOCIATION EUROPEENNE DE PROPRIETAIRES D'AUTOMOTEURS)

Un nouveau concept est en train de se mettre en place sur le bassin rhénan : un groupement de bateliers se constitue en Coopérative pour proposer aux clients de louer un (ou des) automoteur(s) pour une durée donnée afin de répondre à leur besoin de transport.

Les Bateliers louent leur bateau à EUBO qui les paye, et le client loue un bateau à EUBO qui lui facturera la location. La formule est totalement innovante car elle permet de rationaliser l'exploitation des bateaux (retours à vide, attentes, frais de recherche...) et d'assurer un service garanti aux clients, y compris en cas de besoins supplémentaires inattendus.

Depuis le 17 décembre 2009, un collectif composé de bateliers Néerlandais et Belges travaille à la mise au point de la démarche : le 6 Septembre 2010, une assemblée générale a retenu l'essentiel du fonctionnement, et une autre assemblée est prévue le 27 Septembre à Zwijndrecht pour décider du démarrage des locations qui est souhaité pour le 1^{er} Octobre. Aujourd'hui, 2 coopératives sont prêtes à être lancées : « **RENT A SHIP** » et « **BARGE 4 RENT** »

Les règles définies à ce jour

Les adhérents : la coopérative est ouverte à tous les bateliers artisans européens pour tous types de bateaux (petits moyens et gros). A ce jour, il y a plus de 160 bateaux qui se sont inscrits.

L'adhésion :

Premier temps, il faut s'inscrire sur www.eubo.nl Ce n'est pas une adhésion définitive : c'est la manifestation de l'intérêt du batelier pour le système proposé.

Deuxième temps : EUBO va vous confirmer l'inscription dans leur liste et l'accès aux informations du site avec votre mot de passe. En même temps que cette confirmation, vous recevrez un formulaire à compléter et renvoyer par Mail ou par courrier : c'est une déclaration de principe (sans aucune obligation) où seront inscrits les caractéristiques du bateau, ses zones de navigation désirées, et précisera les marchandises qu'il ne veut pas mettre dans son bateau.

Troisième temps : après examen du dossier, EUBO vous proposera la signature du contrat et c'est à ce moment seulement que sont pris les engagements réciproques et l'adhésion effective qui nécessitera un versement de 1€ par tonne de capacité du bateau (qui sera déduit de votre premier versement) et l'installation de l'AIS à bord : seul EUBO pourra voir votre position grâce à un code d'accès et le client du moment qui aura un code provisoire juste le temps que vous travaillez pour lui.

La résiliation : la première année, l'engagement est pris de rester une année complète. Par la suite, il faut un préavis de 2 mois pour se retirer et retrouver sa mise de départ.

Les conditions financières : Le bateau est loué 0.50 € par tonne (grand tonnage à 3 m maximum) par jour pour une durée garantie de 312 jours par an : sur ces 312 jours, le batelier dispose de 31 jours payés dont il dispose à sa guise (par exemple pour des soins, des réparations, des événements familiaux...).

Pendant les 53 jours restants de l'année, le batelier n'a pas obligation de transporter mais peut le demander s'il y a suffisamment de travail.

Le batelier s'engage à naviguer 14h par jour et accepter les horaires de chargement de nuit imposés qui lui seront indemnisés (0.04€/ tonne / heure). A la demande d'un client de naviguer plus de 14h par jour, si le batelier accepte, les heures supplémentaires seront indemnisées. Ceci suppose évidemment que l'équipage du bateau permette de dépasser les 14h.

L'affrètement : Le batelier peut refuser un transport, auquel cas les jours d'attente pour un autre voyage lui seront décomptés des 31 jours disponibles.

Pendant la navigation : Le carburant pour la propulsion du bateau est pris en charge par EUBO : chaque jour le batelier doit transmettre sa consommation.
Quand le bateau navigue, le batelier perçoit 125 € par jour pour le carburant de ses moteurs auxiliaires (générateur, propulseur...).

Répartition des bénéfices : le bateau qui effectue un transport apporte une recette à EUBO et va dégager une marge de bénéfice. Chaque batelier aura un code d'accès pour vérifier sur son compte le bénéfice qu'il a généré avec son travail. Une part de ce bénéfice ira à EUBO pour les frais de fonctionnement et le reste revient au batelier et lui est reversé tous les 3 mois.

Les paiements : Le paiement de sa location de base lui est versé le 21ème jour après le début de son engagement, ensuite il est payé chaque semaine. Les frais engagés (carburant, droits de port et de canaux, pilotes danube et Rhin à l'amont de Manheim...) sont remboursés dès réception du rapport de voyage et son bénéfice, trois mois plus tard.

EUBO n'est pas une coopérative d'affréteurs, mais bien une coopérative de Bateliers dont le but est d'augmenter les recettes des bateliers et leur qualité de vie : les règles intérieures sont donc susceptibles d'évoluer avec l'expérience. Cela suppose que chaque coopérateur apporte son avis et ses propositions en cas de difficultés d'application de tel ou tel point.

A l'heure actuelle, il y a plus de 160 bateaux inscrits. Il faut savoir que les règles européennes interdisent les groupements de plus de 500 000 tonnes, c'est pourquoi plusieurs coopératives seront mises en place avec l'aide de EUBO. L'ambition reste de créer une relation de confiance entre clients, opérateurs et transporteurs en s'appuyant sur la transparence et le professionnalisme.

Les règles définies à ce jour résultent d'échanges, de questionnements, de débats largement retransmis sur le site EUBO. Bien évidemment, c'est la langue Néerlandaise qui a été utilisée, mais on peut déjà comprendre beaucoup de choses en demandant les traductions sur Google. Le collectif EUBO recherche actuellement à recruter quelqu'un qui soit parfaitement bilingue pour alimenter le site en Français : cela va se mettre en place.

Pour le moment, nous avons convenu avec le collectif EUBO d'assurer le relai, donc si vous avez des questions vous pouvez contacter par Email :

Jacques DELHAY
Karla ERFMANN

ms.esmeralda@proximus.be
ivon-s@vaart.net

Karla, du bateau YVON S assure déjà un travail énorme de traduction, je voulais la remercier de ce travail qui nous permet d'être informés de façon rigoureuse : j'essaierai avec Cap à l'Amont de répondre aux questions individuelles qui seront formulées pour que tous ceux qui sont intéressés aient aussi les informations.

EUBO est le résultat de la volonté de bateliers

de sortir des difficultés grandissantes et
de mettre un frein à la volonté de certains acteurs d'affaiblir la batellerie :

Cette initiative européenne offre, pour la première fois
une perspective de progrès

dans la tourmente qui nous emporte depuis trop longtemps

Intéressés ou non, nous sommes tous concernés